

**Arrêté du 10 janvier 2022 portant délégation de signature pour la gestion des actions
du programme des investissements d'avenir (PIA) et du plan d'investissement dans les compétences
(PIC) par la direction de l'investissement de la direction chargée de la Banque des Territoires
de la Caisse des dépôts et consignations**

CDCBDT-AD22001

Le directeur général délégué, directeur de la direction chargée de la Banque des Territoires de la Caisse des dépôts et consignations ;
Vu le code monétaire et financier, notamment les articles L. 518-2 et suivants et les articles R. 518-0 et suivants ;
Vu le titre X de la loi sur les finances du 28 avril 1816 modifié ;
Vu l'arrêté du 26 juillet 2021 portant organisation de la Caisse des dépôts et consignations ;
Vu l'arrêté du 18 septembre 2020 portant nomination de Monsieur Olivier Sichel en tant que directeur général délégué de la Caisse des dépôts et consignations ;
Vu l'arrêté du 1^{er} octobre 2020 portant délégation de pouvoir au bénéfice du directeur de la direction chargée de la Banque des Territoires de la Caisse des dépôts et consignations ;

Arrête :

Article 1

Délégation est donnée à M. Antoine Troesch, directeur de la direction de l'investissement de la direction chargée de la Banque des Territoires de la Caisse des dépôts et consignations, à l'effet de signer, au nom du directeur de la Banque des Territoires, tous actes relatifs à la gestion des actions du programme des investissements d'avenir (PIA) et du plan d'investissement dans les compétences (PIC) mises en œuvre par cette direction, à savoir

- « Ville de demain »,
- « Financement de l'économie sociale et solidaire »,
- « Investissements dans la formation en alternance – FPA »,
- « Partenariats pour la formation professionnelle et l'emploi – PFPE »,
- « Fonds national de valorisation – volet France Brevets »,
- « Renforcement des pôles de compétitivité - volet plates-formes mutualisées d'innovation – PFMI »,
- « Instituts pour la transition énergétique – ITE »,
- « Fonds national d'innovation - culture de l'innovation et de l'entrepreneuriat – CIE »,
- « Innovation numérique pour l'excellence éducative (INEE) volet Espaces de formation, de recherche et d'animation numérique e-FRAN »,
- « Territoire d'innovation pédagogique – TIP »,
- « Ingénierie de formation professionnelle et Offre d'accompagnement Innovante – IFPAI »,
- « Compétences et Métiers d'Avenir (CMA) »,
- « Digitalisation des formations DEFINUM »,
- « Territoires d'Innovation de Grande Ambition »,
- « Valorisation – fonds national de valorisation », volet « plan innovation Outre-mer »,
- « Démonstrateurs de la Ville Durable - DVD »,
- « Sociétés Universitaires et de Recherche - SUR »,
- « Développement de l'économie numérique/gestion du Fonds national pour la société numérique »,
- « Soutien aux usages, services et contenus numériques innovants »,
- « Démonstration en conditions réelles, amorçage et premières commerciales »,
- « Soutien au déploiement »,
- « Territoires Numériques Educatifs – TNE » dans le cadre de la stratégie nationale « Enseignement et numérique »,

au titre du programme des investissements d'avenir (PIA) ainsi que « 100% Inclusion du Plan d'Investissement dans les Compétences », « Intégration Professionnelle des Réfugiés » et « Maraudes numériques » au titre du PIC relevant de la compétence de la direction de l'investissement de la direction chargée de la Banque des Territoires, et dans les limites prévues par l'arrêté du 1er octobre 2020 portant délégation de pouvoirs au bénéfice du directeur de la direction chargée de la Banque des Territoires de la Caisse des dépôts et consignations y compris :

1° Les actes de mutation d'actifs ;

2° Les actes relatifs à la création de sociétés, notamment les statuts de sociétés et pactes d'actionnaires, ou de toutes autres entités ayant ou non la personnalité morale, de nationalité française ou étrangère, dont le suivi relève de la gestion des actions du PIA mises en œuvre par la direction de l'investissement de la direction chargée de la Banque des Territoires ;

3° Les actes relatifs à la désignation des représentants de la Caisse des dépôts et consignations dans les organes de gouvernance des sociétés ou entités visées au 2° du présent article dont le suivi relève de la gestion des actions du programme d'investissements d'avenir et du plan d'investissement dans les compétences mises en œuvre par la direction de l'investissement de la direction chargée de la Banque des Territoires ;

4° Les actes dévolus au représentant du pouvoir adjudicateur par le code de la commande publique pour l'instruction, la passation, l'exécution et le règlement des contrats passés par la Caisse des dépôts et consignations pour répondre à ses besoins ainsi que toute décision concernant leurs avenants.

M. Antoine Troesch est habilité à représenter la Caisse des dépôts et consignations dans les conseils d'administration, les conseils de surveillance et les assemblées générales ou au sein de tous autres organes de gouvernance des sociétés ou entités visées au 2° du présent article.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Antoine Troesch, délégation est donnée à l'effet de signer au nom du directeur de la Banque des Territoires, les actes mentionnés à l'article 1^{er} relatifs à toutes les actions du PIA et du PIC identifiées dans la présente délégation, à Mme Anne-Sophie Burtin, directrice du pilotage et des affaires stratégiques de la direction de l'investissement de la direction chargée de la Banque des Territoires et à M. Gabriel Giabicani, directeur du département innovation et opérations de la direction de l'investissement de la direction chargée de la Banque des Territoires.

Mme Anne-Sophie Burtin et M. Gabriel Giabicani sont habilités à représenter la Caisse des dépôts et consignations dans les conseils d'administration, les conseils de surveillance et les assemblées générales ou au sein de tous autres organes de gouvernance des sociétés ou entités visées au 2° de l'article 1^{er}.

Article 3

Pour la gestion des actions du programme des investissements d'avenir (PIA) et du plan d'investissement dans les compétences (PIC) mises en œuvre par la direction de l'investissement de la direction chargée de la Banque des Territoires, délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du directeur de la Banque des Territoires, dans le cadre des attributions de leur service respectif, et dans les limites prévues par l'arrêté du 1^{er} octobre 2020 portant délégation de pouvoirs au bénéfice du directeur de la direction chargée de la Banque des Territoires de la Caisse des dépôts et consignations, tous actes, à l'exclusion de ceux visés au 4° de l'article 1^{er} d'un montant supérieur à 50 000 euros hors taxes, à :

1° M. Christophe Genter, directeur du département cohésion sociale et territoriale de la direction de l'investissement de la direction chargée de la Banque des Territoires, au titre des actions :

- « Financement de l'économie sociale et solidaire »,
- « Investissements dans la formation en alternance – FPA »,
- « Partenariats pour la formation professionnelle et l'emploi – PFPE »,
- « Renforcement des pôles de compétitivité - volet plates-formes mutualisées d'innovation – PFMI »,
- « Fonds national de valorisation – volet France Brevets »,
- « Fonds national d'innovation - culture de l'innovation et de l'entrepreneuriat – CIE »,
- « Innovation numérique pour l'excellence éducative (INEE) action « Espaces de formation, de recherche et d'animation numérique e-FRAN »,
- « Territoire d'innovation pédagogique – TIP »,

- « Ingénierie de Formation professionnelle et Offre d'accompagnement Innovante – IFPAI »,
- « Sociétés Universitaires de recherche (SUR) »,
- « Compétences et Métiers d'Avenir (CMA) »,
- « Digitalisation des formations DEFINUM »

au titre du PIA ainsi que « 100% Inclusion du Plan d'Investissement dans les Compétences », « Intégration Professionnelle des Réfugiés » et « Maraudes numériques » au titre du PIC.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe Genter, délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du directeur de la Banque des Territoires, les mêmes actes, à l'exclusion de ceux visés au 4° de l'article 1^{er}, à :

Mme Marianne Faucheu, directrice adjointe du département cohésion sociale et territoriale de la direction de l'investissement de la direction chargée de la Banque des Territoires, au titre de toutes les actions listées ci-dessus pour le département cohésion sociale et territoriale ;

Mme Annick Le Gall, chef de projet au titre de l'action « Financement de l'économie sociale et solidaire » ;

Mme Linda Reboux, chef de projet au titre de l'action « Renforcement des pôles de compétitivité - volet plates-formes mutualisées d'innovation – PFMI » ;

M. Benoit Sénéchal, chef de projet au titre des actions :

- « Investissements dans la formation en alternance – FPA »,
- « Partenariats pour la formation professionnelle et l'emploi – PFPE »,
- « Fonds national d'innovation - culture de l'innovation et de l'entrepreneuriat – CIE »,
- « Territoire d'innovation pédagogique »,
- « Ingénierie de Formation professionnelle et Offre d'accompagnement Innovante -IFPAI-volet national »,
- « Sociétés Universitaires et de Recherche (SUR) »,
- « Compétences et Métiers d'Avenir (CMA) »,
- « Digitalisation des formations DEFINUM »

au titre du PIA ainsi que « 100% Inclusion du Plan d'Investissement dans les Compétences » et « Intégration Professionnelle des Réfugiés » et « Maraudes numériques » au titre du PIC ;

M. Nicolas Turcat, chef de projet au titre des actions « Innovation numérique pour l'excellence éducative (INEE) volet Espaces de formation, de recherche et d'animation numérique e-FRAN », « Territoire d'innovation pédagogique - TIP » et « Territoires Numériques Educatifs – TNE » dans le cadre de la stratégie nationale « Enseignement et numérique » ;

2° M. Antoine Darodes, directeur du département chargé des investissements dans le domaine de la transition numérique de la direction de l'investissement de la direction chargée de la Banque des Territoires, au titre des actions :

- « Développement de l'économie numérique/gestion du Fonds national pour la société numérique »,
- « Soutien aux usages, services et contenus numériques innovants »,
- « Démonstration en conditions réelles, amorçage et premières commerciales »,
- « Soutien au déploiement »

relevant de la compétence de la direction de l'investissement de la direction chargée de la Banque des Territoires.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Antoine Darodes, délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du directeur de la Banque des Territoires, les mêmes actes, à l'exclusion de ceux visés au 4° de l'article 1^{er}, à :

Mme. Géraldine Welter, adjointe au directeur du département chargé des investissements dans le domaine de la transition numérique de la direction de l'investissement ;

M. Pierre Abba, chef de projet au titre des actions :

- « Développement de l'économie numérique/gestion du Fonds national pour la société numérique »,
- « Soutien aux usages, services et contenus numériques innovants »,
- « Démonstration en conditions réelles, amorçage et premières commerciales »,
- « Soutien au déploiement » ;

3° M. Arnaud Beaulieu, directeur du département chargé des investissements dans le domaine de la ville durable, du renouvellement urbain, de l'immobilier et du tourisme de la direction de l'investissement de la direction chargée de la Banque des Territoires, au titre des actions « Ville de Demain » et, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, M. Benjamin Kerignard, chef de projet desdites actions ;

4° M. Gabriel Giabicani, directeur du département chargé de l'innovation et des opérations de la direction de l'investissement de la direction chargée de la Banque des Territoires, au titre de l'action « Territoires d'innovation de grande ambition », de l'action « Valorisation – fonds national de valorisation », volet « plan innovation Outre-mer » et de l'action « Démonstrateurs de la ville durable ».

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gabriel Giabicani, délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du directeur de la Banque des territoires, les mêmes actes, à l'exclusion de ceux visés au 4° de l'article 1^{er}, à :

M. Ollivier Lenot, chef de projet au titre de l'action « Territoires d'innovation de grande ambition », de l'action « valorisation – fonds national de valorisation », volet « plan innovation Outre-mer » et de l'action « Démonstrateurs de la ville durable » ;

Mme Marie Roubellat, responsable du pilotage stratégique et financier au titre de l'action « Territoires d'innovation de grande ambition » et l'action « valorisation – fonds national de valorisation », volet « plan innovation Outre-mer » et de l'action « démonstrateurs de la ville durable » ;

Mme Marie-Alexandra Coste, chef de projet de l'action « Démonstrateurs de la ville durable » ;

5° M. Emmanuel Legrand, directeur du département chargé des investissements dans le domaine de la transition énergétique et écologique de la direction de l'investissement de la direction chargée de la Banque des Territoires, au titre des actions « Instituts pour la transition énergétique – ITE » et « Sociétés Universitaires de Recherche – SUR ».

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Emmanuel Legrand, délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du directeur de la Banque des Territoires, les mêmes actes, à l'exclusion de ceux visés au 4° de l'article 1^{er}, à M. Hubert Briand et M. Franck Charron, chefs de projet au titre des actions « Instituts pour la transition énergétique – ITE » et « Sociétés Universitaires de Recherche – SUR ».

Article 4

Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la Caisse des dépôts et consignations.

Fait le 10 janvier 2022



Olivier Sichel